



20 MAI 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 20 mai 2003 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS

PAUL M. ROLLAND
SERGE DION

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 20 MAI 2003 À 20 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2003-05-205

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2003

20 MAI 2003

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2003-05-206

- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 MAI 2003

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

AM

- 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE SEPT CENT SOIXANTE-SIX MILLE DOLLARS (766 000 \$) RELATIF À 1) DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR ROUTES DE GRAVIER (RECHARGEMENT, MISE EN FORME ET PREMIÈRE COUCHE DE PAVAGE); 2) DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR ROUTES PAVÉES (PULVÉRISATION, MISE EN FORME ET PREMIÈRE COUCHE DE PAVAGE); 3) DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET DE CORRECTION DE CHEMINS DE GRAVIER; 4) LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET À LA CONFECTION DE PLANS ET DEVIS CONCERNANT LE CHEMIN COMPTON; 5) LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET LA CONFECTION DE PLANS RELATIVEMENT AUX CHEMINS HUNTINGTON, BROME ET DE GASPÉ

6. RÈGLEMENTS

2003-05-207

- 6.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-73-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 700-91, AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAINS » DANS LA ZONE C03-118 »

2003-05-208

- 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 871-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION FREIGHTLINER FL-80, DE L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET D'ÉPANDAGE D'ABRASIF AINSI QUE DE L'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATION »

7. AFFAIRES COURANTES

20 MAI 2003

- 7.1 TRÉSORERIE**
- 7.2 TRAVAUX PUBLICS**
- 2003-05-209 7.2.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE RAPIÉÇAGE ET DE PAVAGE DE PETITES SURFACES
- 2003-05-210 7.2.2 DEMANDE D'INSTALLATION DE PANNEAUX « ARRÊT », SUR LE CHEMIN DE GASPÉ, À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE GASPÉ ET DE LA RUE DE CHÂTEAUGUAY
- 7.3 URBANISME**
- 7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**
- 7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 2003-05-211 7.5.1 PROTOCOLES D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL DES CERFS SUR L'ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX DE LA COMMISSION SCOLAIRE ET AUX PLATEAUX RÉCRÉATIFS DE LA VILLE
- 7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**
- 8. DIVERS**
- 2003-05-212 8.8.1 INTERNATIONAL D'ATTELAGE DE BROMONT
- 2003-05-213 8.8.2 LEVÉE DE FONDS POUR LEUCAN MONTÉRÉGIE FAITE PAR LE COLLÈGE MONT-SACRÉ-CŒUR
- 2003-05-214 8.8.3 LE THÉÂTRE DU PETIT BADOUILLARD : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
- 9. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 2003-05-215 9.1 EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE À LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU
- 10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N. M. 10.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR CLAUDE PERRON, AGENT, SERVICE DE LIVRAISON, POSTES CANADA ET DE L'AVIS DONNÉ AUX CITOYENS DES RUES SMITH ET COVEDUCK RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE LEUR ADRESSE POSTALE.

20 MAI 2003

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2003-05-216

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2003-05-205

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 20 mai 2003.

ADOPTÉ

2003-05-206

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 MAI 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 mai 2003.

ADOPTÉ

20 MAI 2003

AM

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE SEPT CENT SOIXANTE-SIX MILLE DOLLARS (766 000 \$) RELATIF À 1) DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR ROUTES DE GRAVIER (RECHARGEMENT, MISE EN FORME ET PREMIÈRE COUCHE DE PAVAGE) ; 2) DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR ROUTES PAVÉES (PULVÉRISATION, MISE EN FORME ET PREMIÈRE COUCHE DE PAVAGE) ; 3) DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET DE CORRECTION DE CHEMINS DE GRAVIER ; 4) LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET À LA CONFECTION DE PLANS ET DEVIS CONCERNANT LE CHEMIN COMPTON ; 5) LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET LA CONFECTION DE PLANS RELATIVEMENT AUX CHEMINS HUNTINGTON, BROME ET DE GASPÉ

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement d'emprunt d'une somme de **SEPT CENT SOIXANTE-SIX MILLE DOLLARS (766 000 \$)** relatif à 1) des travaux de pavage sur routes de gravier (rechargement, mise en forme et première couche de pavage) ; 2) des travaux de pavage sur routes pavées (pulvérisation, mise en forme et première couche de pavage) ; 3) des travaux de rechargement et de correction de chemins de gravier ; 4) la réalisation d'une étude et à la confection de plans et devis concernant le chemin Compton ; 5) la réalisation d'une étude et la confection de plans relativement aux chemins Huntington, Brome et de Gaspé.

2003-05-207

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-73-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 700-91, AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAINS » DANS LA ZONE C03-118 »

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 20 mai 2003 à 19 heures 45 ;

ATTENDU la résolution numéro 2003-05-177 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

20 MAI 2003

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification le second projet de règlement numéro 700-73-2003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 700-91, AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAINS » DANS LA ZONE C03-118 ».

ADOPTÉ

2003-05-208

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 871-2003 INTITULÉ
« RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CENT QUATRE-
VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$) POUR L'ACHAT D'UN CAMION
FREIGHTLINER FL-80, DE L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET
D'ÉPANDAGE D'ABRASIF AINSI QUE DE L'ÉQUIPEMENT DE
TÉLÉCOMMUNICATION »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2003-05-176 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 871-2003 intitulé « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE **CENT QUATRE-
VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$)** POUR L'ACHAT D'UN CAMION
FREIGHTLINER FL-80, DE L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET
D'ÉPANDAGE D'ABRASIF AINSI QUE DE L'ÉQUIPEMENT DE
TÉLÉCOMMUNICATION ».

ADOPTÉ

20 MAI 2003

2003-05-209

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE RAPIÉÇAGE ET DE PAVAGE DE
PETITES SURFACES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité des entreprises à soumettre des prix pour le rapiéçage du pavage et le pavage de petites surfaces à l'aide d'un mélange bitumineux pour effectuer les réparations sur les rues asphaltées de la Ville ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit procéder rapidement à la réparation des nombreux trous dans les rues asphaltées de la Ville et ce, avant le début de la saison estivale ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 13 mai 2003 à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues (voir tableau ci-joint) :

NOM DU SOUSSIONNAIRE	ITEM A Mélange bitumineux EB-5 Spécial Client Réparation nids- de-poule incluant préparation des surfaces Qté approx. 170 t.m. (taxes incluses)	ITEM B Mélange bitumineux EB-10C Pavage de petites surfaces à l'aide d'une paveuse incluant préparation des surfaces et compaction. Les petites surfaces sont celles ayant moins de 25 (vingt-cinq) m.li. mesurées dans le sens de la circulation Qté approx. 215 t.m. (taxes incluses)	ITEM C Sciage et préparation avant pavage Qté approx. 250 m.li. (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
ASPHALTE DES CANTONS INC.	195,50 \$/t.m. (33 235,00 \$)	158,00 \$/t.m. (33 970,00 \$)	23,00 \$/m.li. (5 750,00 \$)	72 955,00 \$
LES PAVAGES RACINE INC.	202,50 \$/t.m. (34 425,00 \$)	164,25 \$/t.m. 35 313,75 \$	24,00 \$/ m.li. (6 000,00 \$)	75 738,75 \$
CONSTRUCTIO N DJL INC.	204,85 \$/t.m. (34 824,50 \$)	168,75 \$/t.m. (36 281,25 \$)	21,00 \$/m.li. (5 250,00 \$)	76 355,75 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de rapiéçage du pavage et pavage de petites surfaces à l'aide d'un mélange bitumineux pour l'année 2003 au plus bas soumissionnaire conforme soit Asphalte des Cantons inc., pour les taux unitaires suivants :

ITEM A -Mélange bitumineux EB-5 Spécial client - Réparations nids-de-poule incluant préparation des surfaces au montant de **(CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (195,50 \$)** la tonne métrique, **taxes incluses ;**

20 MAI 2003

ITEM B -Mélange bitumineux EB-10C Pavage de petites surfaces à l'aide d'une paveuse incluant préparation des surfaces et compaction. Les petites surfaces sont celles ayant moins de 25 (vingt-cinq) mètres linéaires, mesurées dans le sens de la circulation au montant de **CENT CINQUANTE-HUIT DOLLARS (158,00 \$)** la tonne métrique, **taxes incluses ;**

ITEM C -Sciage et préparation avant pavage au montant de **VINGT-TROIS DOLLARS (23,00 \$)** le mètre linéaire, **taxes incluses.**

ADOPTÉ

2003-05-210

DEMANDE D'INSTALLATION DE PANNEAUX « ARRÊT », SUR LE CHEMIN DE GASPÉ, À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE GASPÉ ET DE LA RUE DE CHÂTEAUGUAY

ATTENDU l'essor que connaît présentement le développement résidentiel dans ce secteur comprenant une clientèle de jeunes parents ;

ATTENDU QUE la ville est sensible aux requêtes de ses citoyens en ce qui concerne la sécurité routière pour les automobiles, les cyclistes et les piétons ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU** APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS** ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au service des travaux publics d'installer le plus rapidement possible des panneaux de signalisation ARRÊT, sur le chemin de Gaspé, à l'intersection du chemin de Gaspé et de la rue de Châteauguay.

ADOPTÉ

2003-05-211

PROTOCOLES D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL DES CERFS SUR L'ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX DE LA COMMISSION SCOLAIRE ET AUX PLATEAUX RÉCRÉATIFS DE LA VILLE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise, pour des fins de loisirs et de culture, des locaux aux écoles de la Chantignole et Saint-Vincent-Ferrier ;

20 MAI 2003

ATTENDU QUE les écoles de la Chantignole et Saint-Vincent-Ferrier utilisent les plateaux récréatifs de la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que rédigés, les protocoles d'entente avec les écoles La Chantignole et Saint-Vincent-Ferrier de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, relatifs à l'accessibilité des locaux appartenant à ladite commission scolaire par le Service de loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou ses mandataires, à des fins de loisirs et de culture ainsi que sur l'accessibilité des plateaux récréatifs appartenant à la Ville de Bromont par les écoles de la Chantignole et Saint-Vincent-Ferrier.

QUE lesdits protocoles d'entente fassent partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont lesdits protocoles d'entente.

ADOPTÉ

2003-05-212

INTERNATIONAL D'ATTELAGE DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** **toutes taxes applicables incluses**, à l'International d'attelage de Bromont, Bromont Can-Am Fei, somme représentant la participation de la Ville de Bromont en commanditant un « vin et fromage » lors de la tenue de l'International d'attelage de Bromont le jeudi 22 mai 2003.

ADOPTÉ

2003-05-213

LEVÉE DE FONDS POUR LEUCAN MONTÉRÉGIE FAITE PAR LE COLLÈGE MONT-SACRÉ-CŒUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20 MAI 2003

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CENT DOLLARS (100,00 \$) toutes taxes applicables incluses**, au collège du Mont-Sacré-Coeur de Granby, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à la campagne de financement au profit de Leucan.

ADOPTÉ

2003-05-214

LE THÉÂTRE DU PETIT BADOUIILLARD : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$), toute taxes applicables incluses**, au théâtre du Petit Badouillard, somme représentant la contribution financière de la Ville de Bromont à la tenue de la pièce de théâtre *Petites Nuits* de Diane Jules à l'auberge le Badouillard.

QUE la Ville de Bromont souhaite recevoir, d'ici peu, le plan d'affaires du théâtre du Petit Badouillard pour la présente saison.

Qu'en outre, à la fin des représentations, la Ville désire recevoir un bilan des activités de la saison du théâtre du Petit Badouillard.

ADOPTÉ

2003-05-215

EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE À LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU

ATTENDU les besoins pour la période d'été à l'usine de centrale de traitement de l'eau ;

ATTENDU QU'une demande de subvention a été faite dans le cadre du programme « Placement carrière été » ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20 MAI 2003

D'embaucher Madame Marie-Josée Dumas, pour une période de 13 semaines, soit du 2 juin au 29 août 2003, au taux de 14 \$ de l'heure pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR CLAUDE PERRON, AGENT,
SERVICE DE LIVRAISON, POSTES CANADA ET DE L'AVIS DONNÉ
AUX CITOYENS DES RUES SMITH ET COVEDUCK
RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE LEUR ADRESSE
POSTALE.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Perron.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2003-05-216

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER